



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Conseil national de l'information géolocalisée

Conseil plénier

9 juillet 2026

Ordre du jour

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Accueil• Introduction Bertrand Monthubert, Amélie Coantic• Vers une information géographique au service de tous, les données d'accessibilité (Isabelle Saurat DIA, Muriel Larrouy, Marie Lemièrre)• Intelligence artificielle et informations géolocalisées (Charles-Pierre Astolfi IGN, Benoît David Ecolab, Marie Lambois CNIG)• Information géolocalisée et assurances (David Poutier Covéa, Nathalie Orlhac CCR) | <ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail Gouvernance de la donnée territoriale (Pierre-Alban Bonin, FNCCR, Nathalie Lemoine, Région Ile-de-France)• Révision de la directive INSPIRE (Claire Dorville Ecolab)• Point d'information sur EuroCommons (Aymeril Hoang, Caisse des dépôts)• Actualités du CNIG (Secrétariat général du CNIG)• Conclusion |
|--|--|

Introduction

par Bertrand Monthubert et Amélie Coantic



Bertrand Monthubert
Président du CNIG



Amélie Coantic
Adjointe au commissaire général
au développement durable,
vice-président du CNIG

Vers une information géographique au service de tous, les données d'accessibilité.

Isabelle Saurat

Directrice interministérielle à
l'accessibilité

VALORISER LES DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ : LE POINT D'ACCÈS UNIQUE AUX DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ (PAUDA)

accessibilite.data.gouv.fr



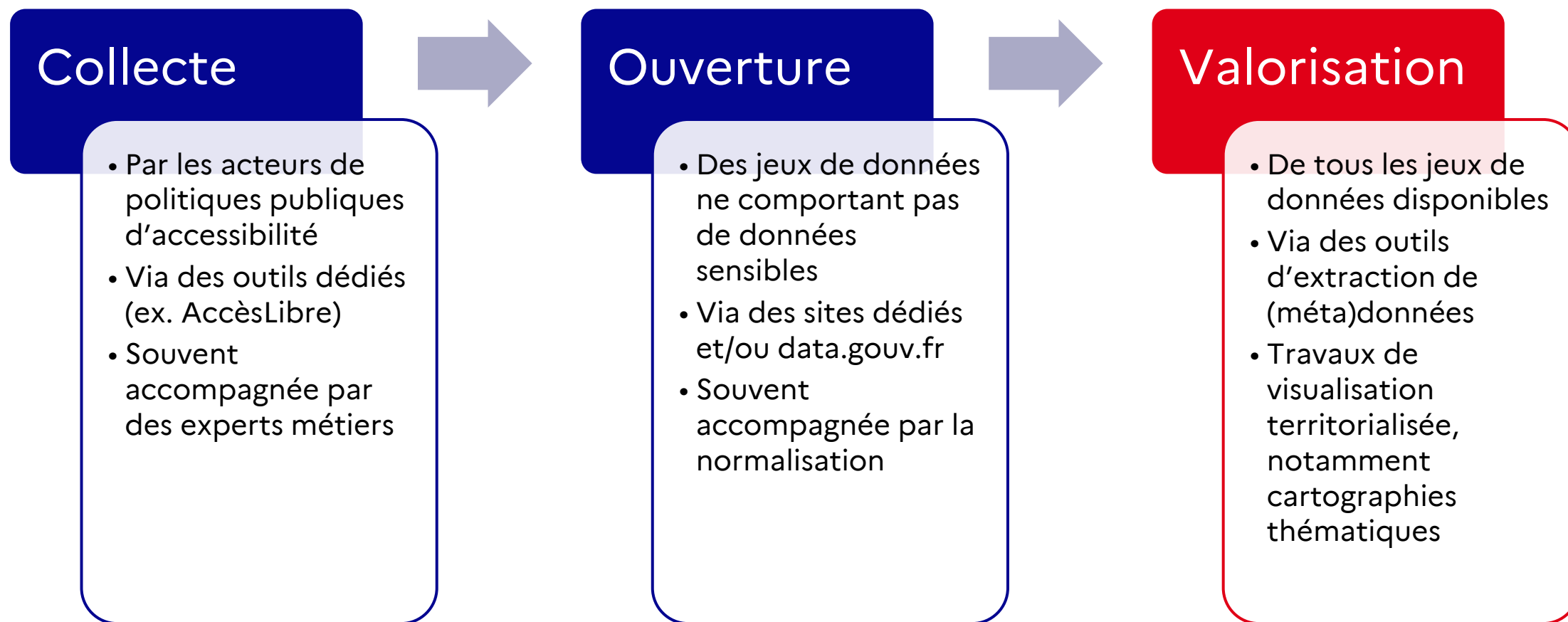
Une plateforme web portée par :



En partenariat avec :



LA VALORISATION DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DES DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ



POINT D'ACCÈS UNIQUE AUX DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ (PAUDA)



The screenshot shows the PAUDA website interface. At the top, there is a header with the French Republic logo, the 'Accessibilité data.gouv' logo, and the title 'Point d'accès unique aux données d'accessibilité' with a 'BETA' badge. Below the header is a navigation bar with links: 'Accueil', 'Toutes les données', 'Données par thème', 'Mots expliqués', and 'Pourquoi ce site ?'. The main content area has a large heading 'Trouver les données d'accessibilité de votre territoire' and a subheading 'Explorer les données actuellement disponibles'. Below this is a search bar with a 'Rechercher' button. Underneath the search bar is a section titled 'Explorer par thème' with three cards. The first card is 'Vie quotidienne' with an icon of a city and text: 'Exemples : accessibilité des bureaux de vote, des arrêts de bus et des places de stationnement' and '422 jeux de données'. The second card is 'Autonomie' with an icon of a person and text: 'Exemples : listes des établissements spécialisés pour accueillir les personnes âgées' and '20 jeux de données'. The third card is 'Logement' with an icon of a house and text: 'Exemples : listes des habitats inclusifs, accessibilité des logements sociaux' and '20 jeux de données'. Each card has a right-pointing arrow.

- construction d'un site de référence pour accéder aux données d'accessibilité
- Lancement du site en juin 2026 grâce au soutien de la CNSA
- Début des travaux sur la cartographie accessible, qui pourront être mobilisés par tous les sites thématiques de data.gouv.fr et par cartes.gouv.fr
- Obtention du soutien du guichet Design et accessibilité des produits et services numériques de la DINUM
- Prochains travaux :
 - accompagner les acteurs publics à systématiser le versement de leurs données d'accessibilité, à l'aide de la DINUM
 - Présenter les jeux de données versés sur le PAUDA



Vie quotidienne

Exemples : accessibilité des bureaux de vote, des arrêts de bus et des places de stationnement

531 jeux de données



Autonomie

Exemples : listes des établissements spécialisés pour accueillir les personnes âgées

25 jeux de données



Logement

Exemples : listes des habitats inclusifs, accessibilité des logements sociaux

20 jeux de données



Loisirs

Exemples : accessibilité des lieux culturels et des espaces naturels

28 jeux de données



Santé

Exemples : accessibilité des cabinets, des établissements médicaux et des pharmacies

21 jeux de données



Enseignement

Exemples : accessibilité des écoles et des logements étudiants

30 jeux de données



Emploi

Exemple : accessibilité des espaces de travail partagés, taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap

15 jeux de données



Communications

Exemples : accessibilité des sites internet, listes des services proposant une accessibilité téléphonique

3 jeux de données



Tourisme

Exemples : accessibilité des hôtels et des lieux avec le label Tourisme & Handicap

21 jeux de données



Enseignement

Enseignement

Exemples : accessibilité des écoles et des logements étudiants

Auteur



Point d'accès unique aux données d'acce...

Création

mercredi 17 juin 2026 à 14:36

Dernière mise à jour

mercredi 8 juillet 2026 à 16:20

Données

Discussions

Réutilisations

Composition du thème

🔍 Filtrer les données

> Sommaire

> Élèves 4 données

▼ Établissements scolaires 7 données

Accessibilité des sites (lycées et administratifs) appartenant à la Région Bretagne



Accessibilité des sites (lycées et administratifs) appartenant à la Région Bretagne

Région Bretagne — Mis à jour aujourd'hui

📄 Métadonnées : — 581 49 0 0

Niveau d'accessibilité des sites de la Région Bretagne. On y trouvera un lien vers le registre de chaque site et des remarques sur l'accessibilité des

Exemples : accessibilité des écoles et des logements étudiants

Création
mercredi 17 juin 2026 à 14:36

Dernière mise à jour
mercredi 8 juillet 2026 à 16:20

- Données
- Discussions
- Réutilisations

Composition du thème

 *Filter les données*

> **Sommaire**

> **Élèves** 4 données

✓ **Établissements scolaires** 7 données

Accessibilité des sites (lycées et administratifs) appartenant à la Région Bretagne 



Accessibilité des sites (lycées et administratifs) appartenant à la Région Bretagne
 **Région Bretagne**  — Mis à jour aujourd'hui
① Méta-données :  — 581 49 0 ☆ 0
Niveau d'accessibilité des sites de la Région Bretagne. On y trouvera un lien vers le registre de chaque site et des remarques sur l'accessibilité des

Accessibilité des sites (lycées et administratifs) appartenant à la Région Bretagne

Niveau d'accessibilité des sites de la Région Bretagne.
On y trouvera un lien vers le registre de chaque site et des remarques sur l'accessibilité des différentes bâtiments composant le site.

Éditeur
 Région Bretagne

Attributions
Service Aménagement, Foncier et Habitat (Région Bret...
(Contact)

Ce jeu de données provient d'un portail externe.
[Voir la source originale.](#)

Dernière mise à jour
mercredi 8 juillet 2026 à 01:51

Licence
Licence Ouverte / Open Licence version 2.0

Vues
581
+ 6 en juil. 2026

Téléchargements
49

Qualité des métadonnées:

Label


- Fichiers
- Réutilisations et API
- Discussions
- Informations

2 APIs

 **site_region_accessibilite**

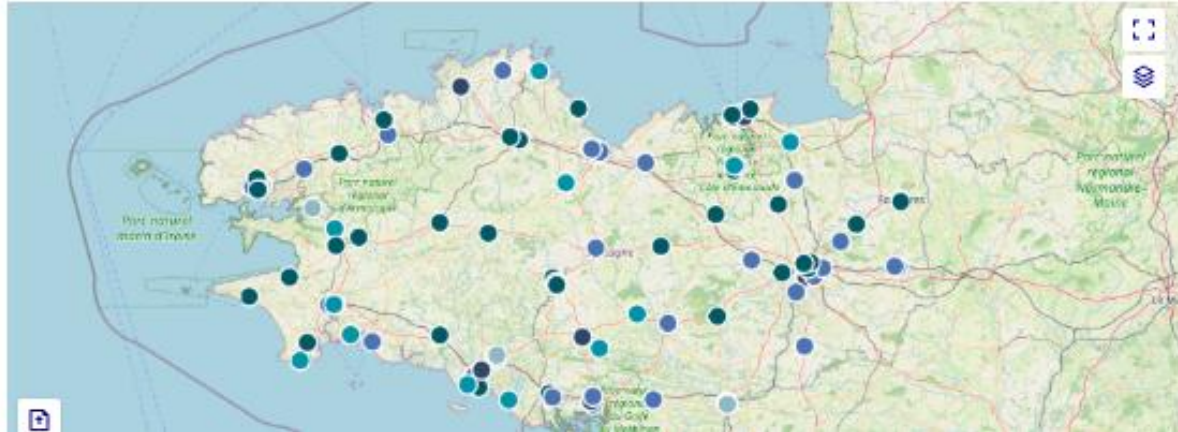
Mis à jour aujourd'hui - Format wms (994,0 Ko) - 31

Carte

Description

Métadonnées

Téléchargements



POINT D'ACCÈS UNIQUE AUX DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ (PAUDA)



- construction d'un site de référence pour accéder aux données d'accessibilité
- Lancement du site en juin 2026 grâce au soutien de la CNSA
- Début des travaux sur la cartographie accessible, qui pourront être mobilisés par tous les sites thématiques de data.gouv.fr et par cartes.gouv.fr
- Obtention du soutien du guichet Design et accessibilité des produits et services numériques de la DINUM
- Prochains travaux :
 - Accompagner les acteurs publics à systématiser le versement de leurs données d'accessibilité, à l'aide de la DINUM
 - Présenter les jeux de données versés sur le PAUDA

Vers une information géographique au service de tous, les données d'accessibilité.

Marie Lemière
GT Accessibilité du
cheminement en espaces
naturels, DMA

Arnauld Gallais
GT Accessibilité, CEREMA

Dr Muriel Larrouy
GT Accessibilité du
cheminement en voirie,
DGALN

Accessibilité : vers une information géographique au service de tous

Conseil plénier du CNIG

Jeudi 9 juillet 2026

Muriel Larrouy, *DataSteward Coordinatrice à l'ouverture des données*, Mission numérique, DGALN

Marie Lemièrre, *Cheffe de projet*, Délégation ministérielle à l'Accessibilité

Arnaud Gallais, *Expert standardisation et qualification de données*, Cerema



Pourquoi agir ?

- L'information d'accessibilité est un **enjeu d'inclusion et d'autonomie**
- Besoin de **données fiables, partagées et réutilisables**
- Le CNIG joue son rôle, avec d'autres acteurs, dans la **structuration des données et d'animation de l'écosystème**



Les GT Accessibilité du CNIG

Objectif :

- Rassembler les **acteurs publics, privés et associatifs**
- Produire des **recommandations et modèles communs**
- Favoriser **l'interopérabilité des données d'accessibilité**

Depuis 2020, le CNIG maintient les **géostandards de données** concernant :

- Accessibilité des cheminements en voirie et espaces publics (2020)
- Accessibilité du cheminement en espace naturel (ACEN) (2026)

Acceslibre : la référence nationale des lieux accessibles



Acceslibre : une démarche nationale de référence

- **Base nationale de référence** sur l'accessibilité des ERP, unique et gratuite
- Collecte collaborative "**crowd sourcing**", structuration et diffusion des données d'accessibilité des ERP
- Démarche **opérationnelle et collaborative**, basée sur l'**open data et l'amélioration continue**
- Des **volontaires et des partenaires engagés** pour collecter l'information sur l'accessibilité des établissements et la diffuser via des outils numériques (La Poste, Accor, Allo Ciné, Ville de Paris, etc.) pour permettre un usage facilité des lieux accessibles

Positionnement vis-à-vis du CNIG

Le modèle de données d'Acceslibre est issu de celui du standard CNIG Accessibilité (2020) puis a évolué suivant sa propre feuille de route au sein de beta.gouv.fr. C'est dans cet espace que s'élabore des standards dédiés à certains besoins : accessibilité des bureaux de votes, des équipements sportifs...

Bilan très positif via un usage en constante progression

- Acceslibre est une **plateforme reconnue d'utilité publique** et validée par l'ensemble des acteurs de la communauté "accessibilité"
- Elle renseigne sur l'accessibilité (ou la non accessibilité) **de plus de 629 000 ERP** (sur les 1,5 millions d'ERP)
- Chaque mois, ce sont :
entre 130 000 et 140 000 visiteurs mensuels en 2026

1,19 million de visiteurs uniques en 2025

Des données standardisées pour le cheminement en voirie

Accessibilité du cheminement en voirie : origine du cadre CNIG

- En 2018, dans le cadre de la préparation de la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, constat partagé d'un manque d'informations homogènes sur l'accessibilité des transports et des cheminements en voirie et espace public
- Besoin de **structurer une donnée interopérable, exploitable et réutilisable** pour alimenter les calculateurs d'itinéraires et disposer de diagnostic des politiques publiques
- En 2019, **lancement du GT CNIG Accessibilité du cheminement en voirie**, réunissant collectivités, État, associations et experts, opérateurs de collecte, etc. **en parallèle de la normalisation des données dans les transports**, dans l'idée d'être au plus près des pratiques des SIG des collectivités

Finalité du GT

- Définir un **modèle national** de données d'accessibilité des cheminements en voirie
- Viser une **information d'usage factuelle**
- Assurer l'information sur la **continuité** de la chaîne de déplacement (voirie > transports > ERP)

Un triple outillage : standard, géopackage et outil de collecte

1) Maintenance évolutive constante du **standard CNIG Accessibilité du cheminement en voirie** depuis sa validation

2) Le **format CNIG Accessibilité** pour partager et croiser les données d'accessibilité en géopackage dans l'écosystème SIG métier



Cadre de référence pour la collecte et l'échange de données d'accessibilité à l'échelle nationale

3) Un outil opérationnel **de collecte et d'export** de données, financé par l'État : **Acceslibre Mobilités** (ALM)

- ALM se présente comme une **suite logicielle open-source**
- **Outil de collecte** des données d'accessibilité en voirie et dans les transports
- Garantit la collecte des données d'accessibilité **conforme aux normes obligatoires** (standard CNIG et norme européenne NeTEx pour les transports)
- Exporte au **profil France NeTEx accessibilité**, format d'échange et de diffusion réglementaire



Le GT CNIG Accessibilité cheminement en voirie fournit le **cadre conceptuel et méthodologique**, dont ALM est une **traduction opérationnelle et orientée sur l'usage**.

Bilan : une utilisation qui progresse, des BDD qui se consolident et de l'information disponibles pour les usagers

- Des **collectes conformes** (réalisées ou en cours) dans une dizaine de collectivités donc la communauté d'agglomération du Pays Basque, Grand Besançon
 - **7 utilisent Acceslibre Mobilités** : Lorient Agglomération, Rouen Métropole, Communauté urbaine de Caen La Mer, Lannion, Nantes Métropole, Le Mans Métropole, Ville de Québec
- Des BDD versées sur le **Point d'Accès National** [Transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr)
- Des POC, des preuves de concept : des données réutilisées dans les calculateurs d'itinéraires, tel que celui d'Izilo de Lorient Agglomération : 26 000 utilisateurs uniques et 830 000 recherches d'itinéraires en mai 2026

Accessibilité du cheminement en espace naturel (ACEN) : la nature accessible à tous

Élaboration du cadre CNIG

- Dans la continuité du standard CNIG Accessibilité (voirie), extension des travaux vers l'accessibilité du cheminement en espace naturel
- Besoin identifié de mieux décrire l'accessibilité des cheminements en milieux naturels (forêts, littoraux, montagnes, parcs...)

Objectifs du standard ACEN

- Harmoniser la description des **cheminements, obstacles, équipements et services**
- Assurer l'**interopérabilité** avec les autres standards CNIG (voirie, mobilité, biodiversité, PDIPR...)
- Structurer une information exploitable pour la **préparation des visites et autres services numériques**

Aboutissement et perspectives d'usage

- Élaboration du standard CNIG ACEN
- **Consultation publique réalisée** (appel à commentaires)
- **Tests du standard sur le terrain** (Conservatoire du littoral, Parc national des Écrins, Office national des forêts)
- Consolidation progressive vers une **référence nationale partagée** pour la donnée d'accessibilité en milieu naturel
- **Mesure CNH** : *"Hébergement, collecte, valorisation et diffusion des données d'accessibilité des cheminements en espaces naturels et sites de pleine nature"*, avec appui et mise en œuvre opérationnelle par l'IGN
- **Intérêt international** : échanges avec la fédération européenne de randonnée, Outdoor Sports Euro'Meet, chercheurs américains, québécois, néerlandais, polonais...)

Usages attendus des données ACEN

- **Hébergement et diffusion** sous différents formats dans les sites nationaux existants (IGN)
- Alimenter les **plateformes et outils de préparation de visites** en espaces naturels
- Permettre aux gestionnaires d'espaces naturels **de décrire, qualifier et gérer leur patrimoine et de programmer leurs aménagements**



Le standard CNIG ACEN constitue(ra) le **cadre CNIG de référence** sur l'accessibilité des espaces naturels visibles, praticables et planifiables, du terrain aux services numériques.



Thèse de géographie au sein de la DMA, sur le thème des données, de l'information géographique et de la cartographie (financée par le Ministère de la Transition écologique)

Appel à contribution du Conseil plénier du CNIG

Une ambition commune : rendre l'accessibilité visible, compréhensible et réutilisable grâce à la donnée géographique, en prenant en compte les différents profils de handicap.

Mobilisation autour d'Acceslibre

- Les membres du CNIG reconnaissent Acceslibre comme **un commun de référence** pour l'accessibilité
- Ils mobilisent leurs réseaux pour **enrichir les données d'accessibilité du cadre bâti** (via communication, sensibilisation, challenges, etc.)
- Un **point de situation** sera réalisé avec Acceslibre afin de mesurer les progrès dans un an

Compléter les données d'accessibilité des territoires

- Les membres encouragent la **collecte des données** sur la voirie, les espaces publics et les espaces naturels
- Objectif : disposer de données fiables pour faciliter les déplacements et l'autonomie des personnes handicapées

Une politique de données exemplaires

- Fondée sur la **standardisation**, l'**interopérabilité** et la **réutilisation des données**
- Construite de **manière concertée**, en lien avec les dynamiques européennes, la recherche et l'innovation

Propositions de recommandations du CNIG

Poursuite du groupe de travail accessibilité comme instance d'animation et de coordination d'un écosystème d'acteurs mobilisés autour de la collecte, de la qualification et de la gouvernance des données d'accessibilité.

Encourager la réalisation et l'utilisation d'un commun numérique au service de l'accessibilité (tel que la plateforme Acceslibre), ainsi que le développement d'initiatives analogues dédiées aux espaces naturels.

Prendre en compte de l'accessibilité systématique et transversale dans l'ensemble de ses travaux, tant dans la conception des standards de données que dans la production de référentiels et la diffusion de ses livrables, afin de garantir leur caractère inclusif et leur adéquation avec les politiques publiques en vigueur.

=> chaque groupe de travail devra réaliser un état des lieux qui doit indiquer :

- quelles sont les questions liées à l'accessibilité qui doivent être prises en compte dans les productions (par exemple des attributs qui devraient être ajoutés dans des jeux de données) ;
- quelles sont les problématiques d'accessibilité des livrables des groupes des travail (par exemple le format des documents)

=> élaboration d'un plan de travail global, structuré et partagé

Intelligence artificielle et information géolocalisée

Marie Lambois
IGN

Intelligence artificielle et information géolocalisée

Retour sur l'atelier du 8 janvier 2026

- Un enjeu de souveraineté pour les acteurs européens : le développement de systèmes d'IA appliqués aux enjeux territoriaux ;
- Un enjeu d'accès aux ressources : permettre l'accès aux bases de données géolocalisées en développant l'interopérabilité par la standardisation des données et des métadonnées ;
- Les techniques d'apprentissage profond permettent d'accélérer la production et l'analyse de données géographiques ; l'expertise humaine reste nécessaire pour garantir la qualité des données ;
- Les grands modèles de langage (LLM) vont faciliter l'accès aux systèmes d'information géographique via des interfaces en langage naturel.



Intelligence artificielle et information géolocalisée

Propositions d'orientation

- Le sujet de l'IA concerne potentiellement tous les travaux du CNIG : il est proposé de l'intégrer dans les travaux de chaque commission et groupe de travail ;
- Pour autant, une animation transversale semble utile : il est proposé de créer un groupe de travail dédié ;
- Afin d'assurer la transversalité recherchée et la cohérence entre les différents cas d'usage, il est proposé de placer ce GT au sein de la commission besoins et usages.

L'intelligence artificielle à l'IGN

Charles-Pierre Astolfi
IGN



- **POUR PRODUIRE LES RÉFÉRENTIELS DE L'IGN**

- **POUR FAIRE DÉCOUVRIR NOS DONNÉES**

API Topo BETA

Transports publics, zones de végétation et bâtiments à moins de 1.5km de la mairie de Nantes

Transports publics, les zones de végétation et les bâtiments situés dans un rayon de 1,5 km de la mairie de Nantes ont été ajoutés sur la carte.

Vous pouvez désormais explorer ces éléments et mieux appréhender la configuration et l'aménagement du secteur.

Transports publics, zones de végétation et bâtiments à moins de 1.5km de la mairie de Nantes

Rapide Approfondie

COUCHES INSPECTEUR

replier

VEGETATION

Bois

Forêt fermée de feuillus

Bois

Bois

Bois

Bois

Bois

Bois

Bois

Bois

Bois

Bois

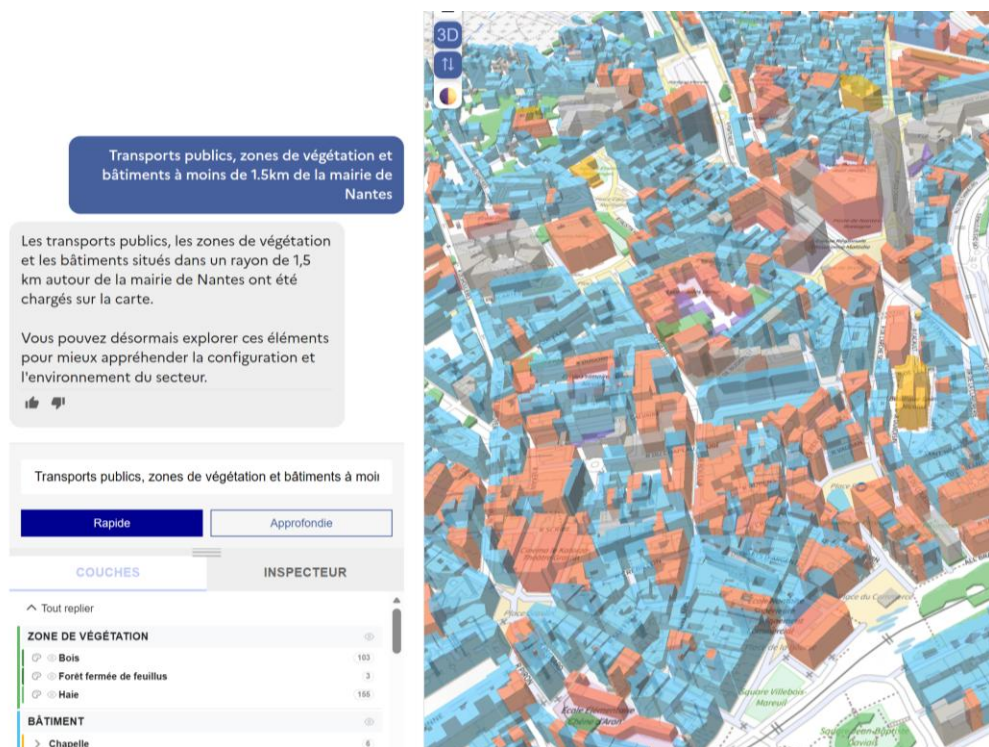
Bois

Bois



- **POUR AUGMENTER LES AGENTS**

L'IA POUR DECOUVRIR NOS DONNEES



Geocontext

npm v0.9.8 statut prototype

Geocontext est un [serveur MCP](#) qui permet aux assistants IA d'interroger les données géographiques françaises de référence publiées sur la [Géoplateforme de l'IGN](#).

Château de Vincennes → fiche MCP geocontext.
Final seul, 6 lignes max :
coord., admin, cadastre, urba, SUP, lycées <2 km.

(a) Called tool v

Thought for 1m 5s >

Coord. : Château de Vincennes (lon=2.435143, lat=48.842487).

Admin : Vincennes, Val-de-Marne, Île-de-France, EPCI=Métropole du Grand Paris + Paris Est Marne et

L'IA POUR PRODUIRE DES REFERENTIELS



GÉOSPATIAL BD FORET V3
(MAESTRO)

OCS-GE / COSIA

LIDAR HD

CARHAB

JUNN



IA X IGN X ...



IGNFAB

DATALLIANCE

CHALLENGE

SoflA - une IA au service de la transition écologique

Benoît David
CGDD Ecolab

SOFIA

Une infrastructure publique de connaissances
pour accélérer la transition écologique

LE PROBLÈME

Une connaissance publique abondante sur la transition écologique, mais dispersée et difficile à mobiliser



SofIA : une infrastructure commune de connaissances

Connecter les écosystèmes existants sans en modifier la gouvernance



SofIA ne remplace pas les réseaux existants : elle leur fournit une infrastructure commune de connaissances

Ou en est-on ?

Aujourd'hui V2

- Chatbot utilisé activement par **1.700 personnes** (agents Ademe, Cérema, MTE, DDT(M), CITEPA)
- Sur les rapports de l'Ademe, du Cérema, du MTE et du CITEPA – **23.000 documents**
- Extension en cours à d'autres contributeurs : IGN, DGAC, BRGM, OFB, ...
- **Collectivités pilotes** -> retours très positifs

Demain V3

- **Etendre** les corpus de connaissances / évaluer leur **complétude**
- Ouvrir SofIA aux **collectivités** -> programmes d'appui de l'Ademe (TETE) et du Cérema (Adhérents)
- Intégrer SofIA dans l'**écosystème des IA publiques** -> **assistant IA** Dinum
- Créer des **agents IA** spécialisés sur des sujets prioritaires, exemples
 - .Aide à la production et à la diffusion de **REX des collectivités** (mission adaptation)
 - .Construire/évaluer le **PCAET** d'un EPCI
 - .Construire la stratégie de **décarbonation** d'une industrie (PACTE Industrie)
- Animer les **communautés** d'utilisateurs

Pistes de collaboration entre le CNIG et SofIA

- Intégrer les connaissances du CNIG dans SofIA
- Notamment les standards d'échange du CNIG
- Intégrer des informations géoréférencées dans SofIA, en partenariat avec l'IGN
- Réfléchir/formaliser des standards de connaissances
- Ex : au delà d'échanger un PCAET, quelles règles pour l'évaluer
- Développer des agents en partenariat

Information géolocalisée pour l'assurance

David Poutier

Chef de projet SIG - DIARD /
Direction Périls Climatiques et
Majeurs - Groupe Covéa



L'information géolocalisée

David POUTIER – DPCM

CNIG – 9 juillet 2026

CNIG
Conseil national
de l'information
géolocalisée



Mutualiser nos forces,
assurer l'avenir

Covéa

11,1 millions

de clients et sociétaires en France

10,2 millions

Véhicules assurés

7,2 millions

Habitations assurées

3,1 millions

de bénéficiaires en santé

25 000

collaborateurs

12^{ème}

réassureur mondial



Qui suis je ?

David POUTIER

Géomaticien



CLIMATOLOGUE



HYDROLOGUE



MÉTÉOROLOGUE



SPÉCIALISTE DES
FEUX DE FORÊT



Années 2000

Expertise
des risques climatiques

2008

COVENTEO
Estimation de la sinistralité en temps réel

2011

COVISIOMAP
Solution Cartographique de diagnostic des risques



2023

Livre Blanc Covéa
Prévention climatique



2022

Livre Blanc Covéa
Changement climatique



2026

Les carnets de la
prévention climatique



De la donnée géographique à la donnée exploitable

Données climatiques

Modèles de prévisions
Observations
Historiques
Projections



GÉORISQUES

Données à l'adresse

Adresses
Bâtiments
Cadastre
Images aériennes
Images satellites



Données Risques

Risques technologiques
Aléas naturels



GÉORISQUES

Autres données

Administratives
Socio-démographiques
Données d'entreprises



Géolocalisation



De la donnée géographique à la donnée exploitable

Données climatiques

Modèles de prévisions
Observations
Historiques
Projections



Données Risques

Risques technologiques
Aléas naturels



Autres données

Administratives
Socio-démographiques
Données d'entreprises

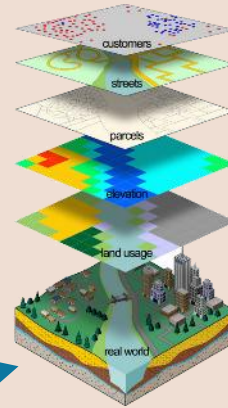


Données à l'adresse

Adresses
Bâtiments
Cadastre
Images aériennes
Images satellites



Socle SIG



Géolocalisation

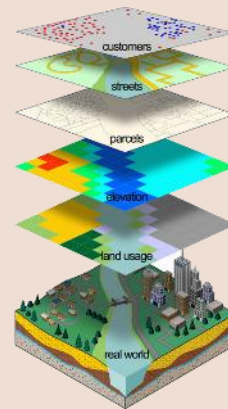


Besoins et Enjeux

Jumeau
Numérique

Veille/alerte
climatique

Prévention
climatique



Socle SIG

Changement
climatique

Besoins, enjeux et perspectives

Anticiper en temps réel : la veille météo

Surveillance météo 7j/7

Pré-alerte interne

Bulletin météorologique

Suivi de l'évènement

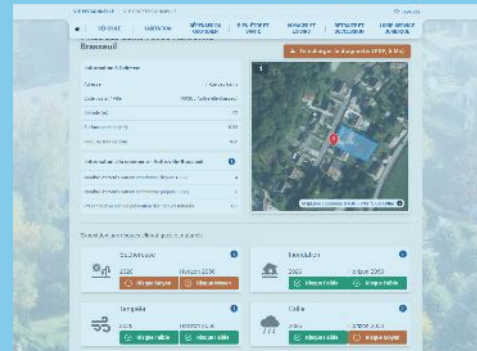


Structurer la prévention

Livre Blanc de la
Prévention climatique

Biba - Bien informé, bien
assuré

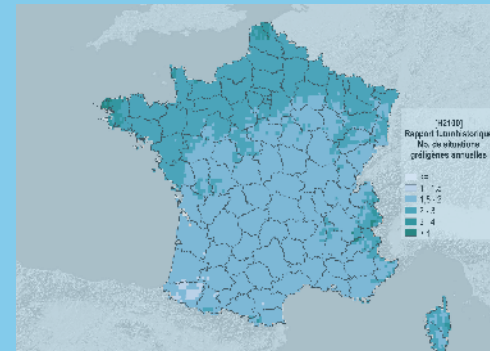
Carnets de la prévention
climatique



Prévoir le changement climatique

Livre Blanc sur le
changement climatique
à 2050

Etudes climatiques à
2030/2050/2100

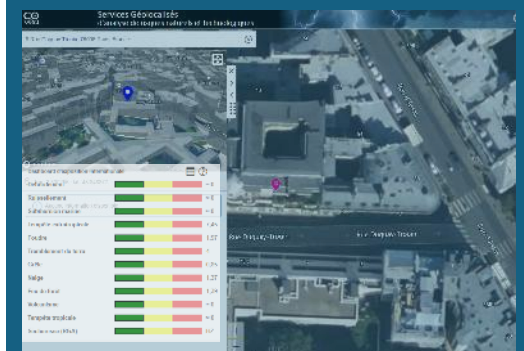


Jumeau Numérique

Un accès unique

Temps-réel

Simulations



Quelques défis

Géolocalisation internationale - « Géocodeur BAN européen »

Bâtiment - « ID RNB unique multi-source »

Données européennes – « Transfrontalières »

Technologiques (Cesium - MapLibre – iTowns - ...)

IA - IGN CoSIA - IGN MAESTRO





Merci

Information géolocalisée pour l'assurance

Nathalie Orlhac
Caisse centrale de
Réassurance



Point sur le GT Assurance

CONSEIL PLENIER DU CNIG
09 JUILLET 2026



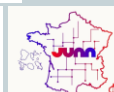
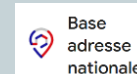
- **24 membres de l'écosystème assurance** : Allianz, Axa, Gpe Covea (MMA, MAAF, GMF), Groupama, Maif, SMACL, GEOYA (Generali, Maif, SGa, Saretec, Sixence), MRN, InsurAngels et CCR
- **14 membres de l'écosystème géo données**: BAN, RNB, IGN, INSEE, CSTB, AFIGEO, Agropolis, BRGM, DGPR, Cerema, Precisely, Eureka, LexisNexis



- Début le 26/06/2024 (6 GT à ce jour – prochain GT en octobre)
- 2 à 3 réunions par an (cible 1 par trimestre)
- 2 heures max
- Présentations par des experts de la géo donnée de référence
- Une vingtaine de participants en général



- Focus Géorisques (PPR) et bâtiment (RNB)
- JUmeau Numérique de la France et Virtual TER
- Focus sur les bâtiments (BDNB du CSTB et RNB)
- Bâtiments et risques professionnels (RNB , INSEE (Base SIRENE), Enneville)
- La BAN et l'Espace avec le CNES



- Des échanges constructifs
- Une information partagée sur l'actualité des géo données
- Identification des (nouveaux) besoins et usages de l'information géolocalisée
- Des cas d'usages concrets pour les producteurs de données de référence

Gouvernance de la donnée territoriale

Pierre-Alban Bonin
FNCCR

Nathalie Lemoine
Région Île-de-France

Gouvernance de la donnée territoriale

- Rappel : en 2024 et 2025 le CNIG a validé les recommandations du GT « gouvernance de la donnée territoriale » sur la constitution et les objectifs des comités territoriaux de la donnée (CTD) avec un principe de libre organisation selon les territoires en capitalisant notamment sur les plateformes ou organisations territoriales existantes.
- en parallèle 7 régions ont mis en place une instance de gouvernance territoriale ou une préfiguration de CTD, et 7 autres régions ont engagé une réflexion.

En 2026, dans son 3^{ème} livrable le GT propose de stabiliser l'articulation entre les comités territoriaux de la donnée et le niveau national, en positionnant le CNIG dans un rôle central.

Le rôle du CNIG pour articuler les dispositifs de gouvernance de la donnée territoriale fait consensus.

Le GT propose de confier au CNIG les fonctions suivantes :

- Facilite le dialogue et la mise en place de coopérations.
 - Entre les CTD
 - Avec les partenaires de niveau national et supranational : ministères, opérateurs, instances européennes, sociétés privées, autorités de régulation, ...
- Recueille les besoins des territoires, les besoins nationaux, et les possibilités de mutualisation.
- Produit du consensus autour des besoins communs.
- Émet des vœux de mobilisation des moyens sur certains projets communs.
- Veille à l'articulation avec les autres instances de gouvernance : comité des commanditaires des couvertures images, comité vigie et comité des partenaires de la Fabrique de la donnée territoriale...
- Assure le relai de recommandations et d'informations, dans les deux sens entre le CTD et le niveau national
- Facilite l'émergence des CTD, et les échanges entre les territoires précurseurs et les autres.

Gouvernance de la donnée territoriale

Proposition de **création au sein du pôle de coordination avec les territoires d'un comité permanent dédié au suivi de la gouvernance de la donnée territoriale**

Le suivi des CTD

- centraliser les livrables des CTD (comptes-rendus et feuilles de route),
- identifier les éléments pertinents à partager au niveau national :
 - propositions stratégiques et plaidoyers
 - synergies et mises en communs de moyens
 - besoins en données [ouverture/production] selon les cas d'usage
 - besoins et propositions de standard

L'analyse des besoins et des actions des CTD

- évaluer ces besoins, aiguiller et appuyer les demandes vers les bonnes instances opérationnelles au sein du CNIG (commission besoins et usages, commission des standards) ou vers d'autres acteurs, opérateurs ou instances nationales (ministères, acteurs de la décision politique, opérateurs, associations représentatives des collectivités, fabrique de la donnée territoriale, autres acteurs publics).
- porter à connaissance les éléments reçus des CTD
- faire un retour aux CTD
- Le CNIG pourra s'appuyer sur les opérateurs concernés pour effectuer le travail de compilation et d'identification des éléments communs.

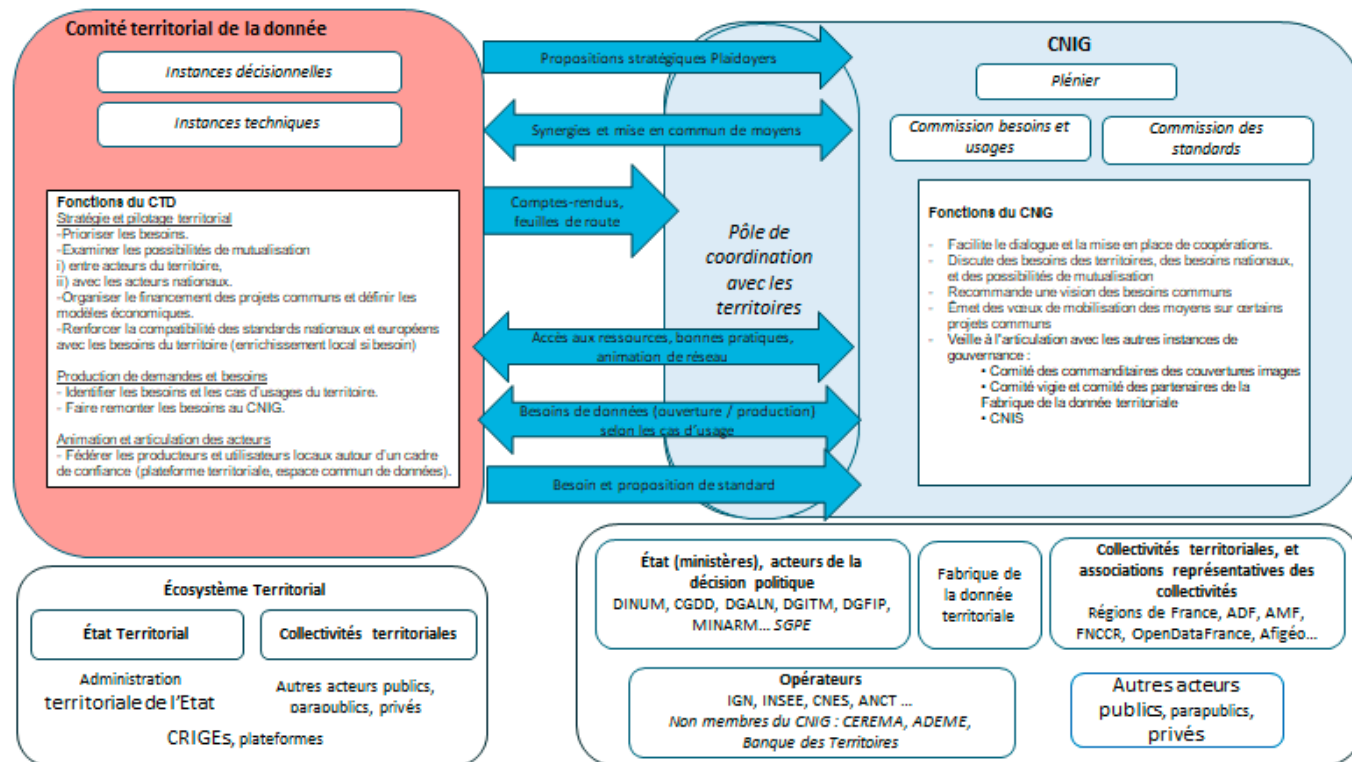
La production de recommandations

- émettre des avis et des préconisations d'articulation entre les différentes instances ou acteurs de l'écosystème.

Gouvernance de la donnée territoriale

Devant la multiplicité des acteurs de l'écosystème et des fonctions de gouvernance, il est proposé que le CNIG constitue un point d'entrée unifié vers les autres acteurs de l'écosystème et facilite le dialogue avec les instances nationales.

Le schéma est en cours de construction et a vocation à être affiné par le GT.



Révision de la directive INSPIRE : où en est-on ?

Thomas Cottinet
CGDD/Ecolab



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commissariat Général au
Développement Durable**



REVISION DE LA DIRECTIVE INSPIRE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

la Directive INSPIRE, de quoi s'agit-il ?

La directive INSPIRE (2007/2/CE)* établit un cadre européen commun pour la **production, la description et le partage des données géolocalisées et environnementales** détenues par les autorités publiques.

- **Des thèmes de données harmonisés** au niveau européen (annexes I, II et III) ;
- **Des métadonnées obligatoires**, permettant d'identifier et de comprendre les jeux de données;
- **Des règles d'interopérabilité**, garantissant que les données produites par différents États puissent être comprises et utilisées ensemble ;
- **Des services en ligne harmonisés**, permettant de rechercher, consulter et télécharger les données à distance ;
- **Un cadre juridique de partage entre autorités publiques**, permettant l'échange de données environnementales nécessaires à l'action publique, y compris lorsqu'elles ne sont pas ouvertes au public.

Gouvernance: chaque État membre désigne un **point de contact national** chargé de la mise en œuvre et du suivi de la directive (**CGDD / SRI / Ecolab pour la France**) et une instance de consultation (**CNIG pour la France**).

** Transposée par ordonnance du 21 octobre 2010 créant 3 nouveaux articles (R. 127-8 à R. 127-10) dans le code de l'environnement.*
CGDD/SRI/Ecolab

Contexte : révision de la Directive INSPIRE dans l'Omnibus environnement

Contexte global de simplification à la suite de la publication du rapport Enrico LETTA et Mario DRAGHI sur la compétitivité européenne

La Commission européenne propose de revoir en profondeur la directive INSPIRE dans un paquet de « simplification » visant à réduire la charge administrative, **renforcer la cohérence entre les législations européennes relatives aux données.**

Publication de l'Omnibus par la Commission Européenne le 10 décembre 2025 comprend 6 textes (3 règlements et 3 directives) dont la **révision de la directive INSPIRE**, visant à simplifier le cadre de l'infrastructure européenne de l'information géo-localisée.

Dans l'étude d'impact associée à la proposition de révision d'INSPIRE, la Commission avance que :

- la simplification proposée permettrait une **réduction des charges administratives de 24 à 64 %** ;
- cela représenterait **6,36 à 16,96 M€ d'économies annuelles**, à l'échelle de l'UE.

Calcul effectué par rapport **au coût annuel moyen actuel de mise en œuvre d'INSPIRE** (données, services, reporting, maintenance)

Proposition législative initiale de la Commission

Principales propositions initiales de modifications

Les thèmes INSPIRE seraient maintenus, mais pourraient être modifiés par actes délégués

Les règles d'interopérabilité sont entièrement supprimées ; plus de base pour imposer une harmonisation ; renvoi à des data labs thématiques

Suppression de la possibilité de bases de données avec droit des tiers

Les services en ligne normalisés INSPIRE seraient supprimés (recherche, visualisation, téléchargement, transformation, services d'information sur les données – métadonnées) au profit des obligations générales d'API prévues pour les Données de Forte Valeur / High Value Datasets (HVD)

Le cadre juridique de partage obligatoire entre autorités publiques serait supprimé, y compris pour des données non ouvertes, lorsque nécessaire à l'action publique environnementale

Le reporting INSPIRE serait supprimé, au profit du reporting HVD

Le géo portail INSPIRE serait supprimé intégré au portail europa.data

Au niveau national : avis du CNIG et instructions des services de l'Etat

En tant que structure de coordination, le CNIG a été saisi par le point de contact national (cgdd/sri/ECOLAB) pour fournir un avis sur le projet de révision.

- Création d'un [groupe de travail](#) dédié au sein de la commission Europe et international du CNIG

Groupe de travail « révision de la directive INSPIRE »

- Consultation des membres du GT entre le 10 décembre 2025 et le 16 janvier 2026,
- Elaboration d'un projet d'avis du CNIG (consensus des membres du GT)

Consultation des membres du plénier du CNIG du 10 au 20 février 2026

- Proposition du texte et demande d'amendements
- Vote sur le texte et les amendements proposés (du 18 au 20 février 2026)

Publication de l'avis du CNIG du 20 février 2026 : [sur le site du CNIG](#)

La position française remontée via des « instructions » à la RPUE se sont basées sur les retours des différents participants à ce groupe de travail du CNIG et sur les consultations ministérielles et interministérielles organisées par la DAEI (MTE) et le SGAE (service du PM)

Au niveau européen : processus législatif

- **La négociation au Conseil de l'Union Européenne (CUE)**
 - Le paquet Omnibus est négocié au Conseil de l'Union Européenne avec les états membres au sein de groupes techniques dans lesquels les conseillers français à la RPUE portent la position française élaborée par les services de l'Etat
 - Le comité des représentants permanents à l'UE (COREPER) de chaque Etat membre (= ambassadeurs), discute et s'efforce de finaliser les textes, de nature politique, législative ou réglementaire, soumis à l'adoption du Conseil.
- **En parallèle le Parlement européen (PE) est en charge d'élaborer un rapport de compromis politique.**
 - La France a fait remonter une note d'influence auprès du parlement afin de porter la position française qui a été largement reprise par la rapportrice.
 - Le rapport est examiné en Commission Environnement : la rapportrice présente le rapport et les rapporteurs fictifs des différents partis politiques font leurs commentaires.

Directive INSPIRE où en sommes-nous dans ce processus ?

- Le dernier groupe technique CUE du 8/06 est arrivé à un compromis avec les 27 Etats membres, qui a été porté au COREPER du 24 juin
- Aucun État membre n'a évoqué de difficulté sur la directive INSPIRE, le mandat du Conseil pour la négociation avec le Parlement est donc validé.
- Le Parlement semble soutenir la simplification, mais pas au prix d'un affaiblissement des fonctions structurantes d'INSPIRE, en particulier l'interopérabilité, les services d'accès et le partage entre autorités publiques.

La proposition législative suite aux négociations au CUE

Principales propositions initiales

Les principales évolutions du compromis de texte notamment suites aux positions défendues par la FRANCE

Les **thèmes INSPIRE** seraient **maintenus**, mais pourraient être modifiés par actes délégués

Les règles d'interopérabilité sont entièrement supprimées ; plus de base pour imposer une harmonisation ; renvoi à des data labs thématiques

Un socle minimum d'interopérabilité est rétabli : référencement géographique commun, identification claire des objets géographiques et documentation sémantique minimale.

Suppression de la possibilité de bases de données avec droit des tiers

L'article sur les tierces parties est ré introduit pour permettre aux autorités publiques d'agir dans le cadre de la directive avec le consentement des titulaires de droits de tiers.

Les services en ligne normalisés INSPIRE seraient supprimés (recherche, visualisation, téléchargement, transformation, services d'information sur les données – métadonnées) au profit des obligations générales d'API prévues pour les Données de Forte Valeur / High Value Datasets (HVD)

Le principe d'interopérabilité des services en ligne est ré introduit. Les États membres doivent maintenir un mécanisme de découverte des données et services géographiques, et garantir un accès machine-readable aux données géo, via services et/ou APIs, permettant au minimum la visualisation et le téléchargement/récupération. La mise en œuvre se fera par recommandation de standards

La proposition législative suite aux négociations au CUE

Principales propositions initiales	Les principales évolutions du compromis de texte notamment suites aux positions défendues par la FRANCE
Le cadre juridique de partage obligatoire entre autorités publiques serait supprimé, y compris pour des données non ouvertes, lorsque nécessaire à l'action publique environnementale	L'article sur le partage entre administration est ré introduit 1/ Une obligation de partage entre autorités publiques pour les missions environnementales, y compris lorsque les données ne sont pas ouvertes au public. 2/ Une garantie pour les échanges transfrontaliers. 3/ La possibilité d'encadrer l'accès par des licences, conditions ou coûts, à condition que cela reste transparent, proportionné et non bloquant.
Le reporting INSPIRE serait supprimé, au profit du reporting HVD	
Le géo portail INSPIRE serait supprimé intégré au portail europa.data	

Suite du processus

Une fois le texte adopté par le Conseil : processus de navette et de dialogue entre le CUE et le PE (phase très variable en termes de temps). Accord attendu d'ici la fin de l'année pour INSPIRE.

Phase finale : les négociations en trilogues et publication au JOUE (potentiellement début 2027)

Une fois le texte adopté : la directive doit être transposée en droit national dans un délai de 12 mois après sa publication.

La mise en œuvre se fera via notamment la participation active aux « Maintenance and Implementation Groups » (MIG et MIG-T) organisé par la Commission Européenne pour continuer le travail opérationnel sur data.europa.eu, les standards d'interopérabilité etc.

point d'information sur EuroCommons

Aymeril Hoang
Caisse des dépôts

Nomination à la présidence de la commission besoins et usages

Proposition de nomination de Mme Valérie Nouvel à présidence de la commission besoins et usages



Révision du règlement intérieur du CNIG

Pourquoi réviser le règlement intérieur ?

1- Améliorer la prise en compte du RGPD

- Le CNIG collecte et conserve des données personnelles relatives à la composition et au fonctionnement de ses instances (conseil plénier, pôles, commissions, GT) et à certains évènements ponctuels
- Objectifs poursuivis : diffusion d'information
- Données concernées : identité, organisme d'appartenance, coordonnées (professionnelles sauf exception)
- La base légale des traitements : mission de service public pour les membres du plénier, consentement pour les autres participants
- Inscrire dans le règlement intérieur la désignation du secrétaire général comme responsable de traitement
- Formaliser dans le règlement intérieur les droits des personnes (droit d'accès, etc.)
- A améliorer : informer les personnes ; définir une durée de conservation ; informer les animateurs de GT

Révision du règlement intérieur du CNIG

2- La relecture du texte conduit à proposer plusieurs évolutions ou précisions

- Préciser les modalités de désignation des présidents de pôle et commission : par le président après avis du plénier
- Préciser que les avis, standards, et travaux produits par les différentes formations sont validés par le plénier (dispositions actuelles peu claires)
- Une question sur la validation du rapport annuel : le texte actuel prévoit une validation par le plénier, mais il n'est pas appliqué
 - Choix 1 : conserver une validation par le plénier (sera appliqué à compter de l'an prochain)
 - Choix 2 : prévoir une validation par le président (pratique actuelle)
- Intégrer le principe d'ouverture des travaux, qui fait partie des « valeurs du CNIG » mais ne figure pas dans le règlement actuel
- Ajouter une mention sur la recherche de consensus dans les modalités des délibérations du CNIG

Actualités du CNIG

Renouvellement du président du CNIG et de certains membres (arrêté de mars 2025)

Nouveaux GT depuis décembre 2025 : mobilité, structuration des Plans Climat-air-énergie territoriaux (PCAET), standard obligations légales de débroussaillage (OLD), standards données cartographiques des études de dangers, standards de données sur les haies.

Travaux du collectif du numérique pour la construction et les territoires (ConumCT) : 4 groupes de travail ont produit de premiers résultats :

- cartographie des acteurs ;
- cartographie des standards et de leur gouvernance ; travaux en cours sur le schéma bâtiment ;
- présentation de cas d'usage intelligence artificielle ;
- travaux sur les modèles économiques ;

Actualités du CNIG

Rapport annuel 2025 :

- un document 4 pages d'appel
- un [document PDF](#) accessible
- une [version en ligne](#)
- [12 fiches « usages »](#)



SE POSITIONNER : LA GÉODÉSIE ET LE GÉOPOSITIONNEMENT

01

Contexte et enjeux

Pour être en mesure de situer un événement ou une donnée d'observation du territoire dans l'espace et le temps de façon précise, faculté essentielle pour de nombreux enjeux stratégiques tels que la sécurité et la défense, un « référentiel » géodésique commun est indispensable : celui-ci permet de définir précisément la position de tout point de la Terre. Sans référentiel partagé et pérenne à l'échelle mondiale, l'interopérabilité des référentiels de données géolocalisées devient impossible, compromettant la coordination des acteurs de secours, la conduite des opérations militaires et la précision des infrastructures critiques.

02

La commission géopositionnement du CNIG

La commission géopositionnement du CNIG regroupe l'ensemble des acteurs concernés par les techniques de géopositionnement « à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace ». Sa mission est d'établir des standards géodésiques permettant l'interopérabilité et la qualification des données et d'accompagner le développement des usages des techniques de géopositionnement. Elle conseille l'État sur l'évolution du système géodésique légal et émet des avis et recommandations en matière de géopositionnement, en particulier dans les domaines de la géodésie et de la réglementation, des systèmes globaux de navigation par satellites (GNSS) ou d'imagerie appliquée à l'observation précise du territoire et à la prévention des risques.



NOMMER LES LIEUX : LA TOPONYMIE

01

Contexte et enjeux

Les noms de lieux sont la première porte d'entrée vers l'information géographique : en effet, l'être humain désigne les lieux par des noms plutôt que par des coordonnées. La toponymie permet d'identifier, de nommer et de transmettre les réalités géographiques dans les bases de données, les cartes, ou encore les documents officiels. Depuis la loi pour une République numérique de 2016, ces noms sont reconnus comme des « données de référence ». Ils répondent à une exigence de qualité nécessaire pour favoriser la clarté des actes administratifs, la précision des données territoriales et la fiabilité des outils de navigation utilisés par les citoyens.

03

Impact et bénéfices

En proposant des appellations harmonisées et un cadre pour leur traitement informatique, la CNT fournit une référence commune qui favorise la cohérence de l'information géographique. Ce socle partagé facilite le repérage au quotidien et stabilise les échanges entre les acteurs publics et privés, tout en préservant la richesse de la mémoire collective inscrite dans nos paysages.

La commission nationale de toponymie

02

La commission nationale de toponymie (CNT) veille à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France, en métropole comme en outre-mer. Elle coordonne l'expertise des administrations (Intérieur, Affaires étrangères, Défense) et des experts pour normaliser les noms terrestres, maritimes et étrangers. Sa mission est d'unifier les usages linguistiques et d'encadrer leur traitement informatique. Elle représente la France au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GUEUN), assurant la visibilité de nos références à l'international et le rayonnement de notre souveraineté.

La commission définit officiellement les principes d'élaboration des noms de lieux pour en assurer la stabilité dans le temps. Elle établit des règles de graphie strictes — comme l'usage des traits d'union et des majuscules accentuées (ex. : Les Épages) — et encadre le choix des noms des communes nouvelles en prescrivant les dénominations publicitaires pour respecter le patrimoine local. À l'échelle internationale, elle consacre l'usage des appellations françaises traditionnelles, appelées exonymes (comme « La Cane », suivant les principes de traitement validés à l'unanimité le 10 décembre 2025). Cette démarche permet de proposer une liste de référence officielle pour les pays et capitales, offrant ainsi aux administrations une base commune et cohérente pour identifier les territoires étrangers.



→ Accédez à la page schématisée

cnig.gouv.fr

Conclusion



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Merci à toutes et à tous!